



---

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

---

Année 2015

## Table des matières

PARTIE I : EAU POTABLE.....	4
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....	4
Présentation du territoire desservi .....	4
Mode de gestion du service .....	4
Estimation de la population desservie (D101.1) .....	4
Nombre d'abonnés .....	4
Eaux brutes .....	4
Eaux traitées .....	5
Linéaire de réseau.....	6
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTE DU SERVICE .....	6
Modalité de la tarification.....	6
Facture d'eau type (D102.0) .....	7
Recettes de la collectivité.....	7
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	8
Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	8
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	8
Indicateurs de performance du réseau .....	9
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.2) .....	11
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	11
Montants financiers .....	11
Etat de la dette du service.....	11
Amortissements.....	11
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	11
5. ACTIONS DE SOLIDARITE (P109.0) .....	12
6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	12
PARTIE II : ASSAINISSEMENT .....	13
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....	13
Présentation du territoire desservi .....	13
Mode de gestion du service .....	13
Estimation de la population desservie (D201.0) .....	13
Nombre d'abonnés .....	13
Volumes facturés.....	13
Autorisation de déversement d'effluent industriels (D202.0) .....	13
Linéaire de réseaux de collecte (hors branchement) et de transfert .....	13
Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	13
Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	14
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	14
Modalités de tarification.....	14
Facture d'assainissement type (D204.0).....	15
Recettes .....	15
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	16
Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	16
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	16
Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	17

Conformité des équipements (P204.3) et des performances (P205.3) de la station de traitement des eaux usées .....	17
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	18
Montants financiers .....	18
Etat de la dette du service.....	18
Amortissement .....	18
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	18
5. ACTIONS DE SOLIDARITE (P207.0) .....	18
6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	19

## PARTIE I : EAU POTABLE

### 1. Caractérisation technique du service

#### Présentation du territoire desservi

Le Service de Eau Potable est géré au niveau communal et assure ses compétences sur les territoires suivant :

- Commune de Dordives : ensemble de la commune sauf 3 logements situés aux Bois d'Haies
- Commune de Ferrières : 57 logements situés dans les Hameaux de St Séverin
- Commune de Bransles : 3 logements situés au Verdeau (1) et aux Buis (2)

Les compétences de la commune en matière d'eau potable sont les suivantes :

- Captage d'eau dans la nappe de l'Albien (mis en service en 1999) et protection du captage
- Production d'eau potable (station de la Colline – traitement du Fer et du Manganèse puis reminéralisation)
- Stockage de l'eau potable (bâche de 500m<sup>3</sup> et château d'eau de 250m<sup>3</sup>)
- Transport de l'eau potable
- Distribution et comptage chez les abonnés

Le règlement du Service de l'eau a été adopté par le conseil municipal le 02/02/1996 puis modifié le 07/12/2015.

#### Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

#### Estimation de la population desservie (D101.1)

Le service public d'eau potable dessert 3 390 habitants au 31/12/2015.

#### Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 1 674 abonnés domestiques au 31/12/2015 (1 671 au 31/12/2014) ainsi que 27 abonnés non domestiques (compteurs « jardin »).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,3 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,93 habitants/abonné.

La consommation moyenne par abonné est de 80 m<sup>3</sup>/abonné/an au 31/12/2015.

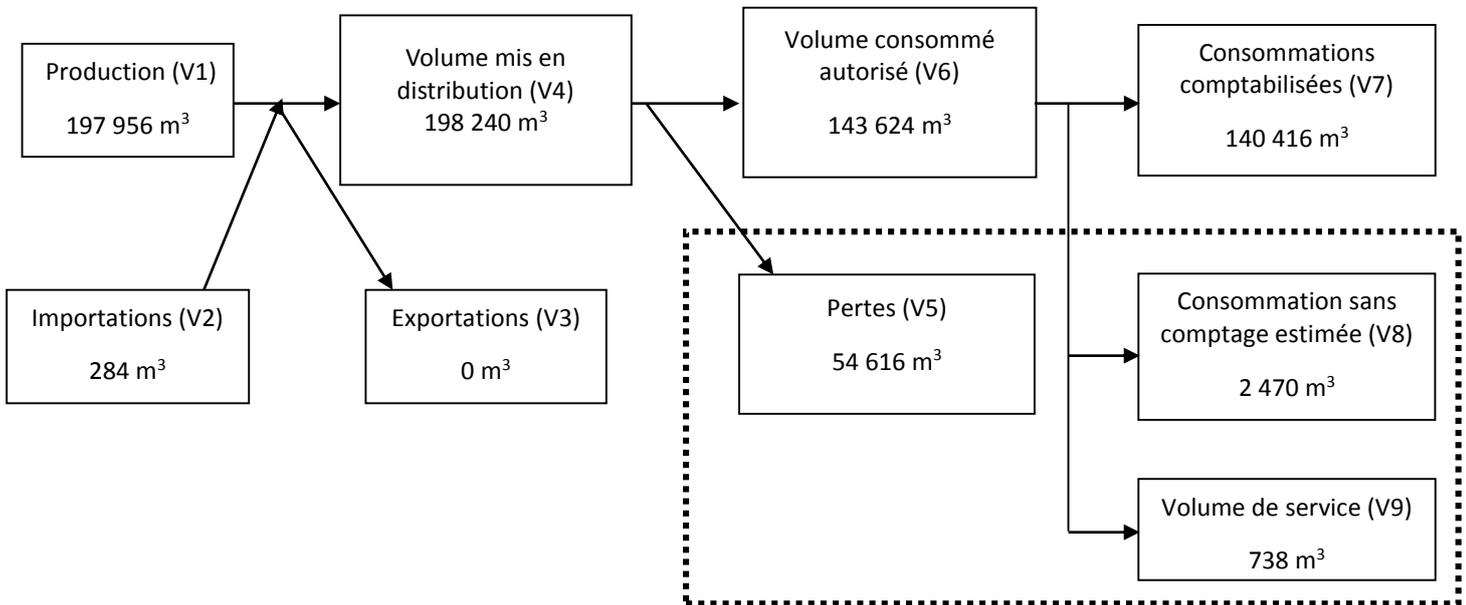
#### Eaux brutes

Le service public d'eau potable a prélevé 202 498 m<sup>3</sup> dans la nappe de l'Albien pour l'exercice 2015 (184 390 pour l'exercice 2014, soit + 9,8 %).

Ces eaux sont pour 100% d'origine souterraine.

## Eaux traitées

Les eaux prélevées sont traitées à la station de traitement « La Colline » : élimination du Fer, du Manganèse et reminéralisation.



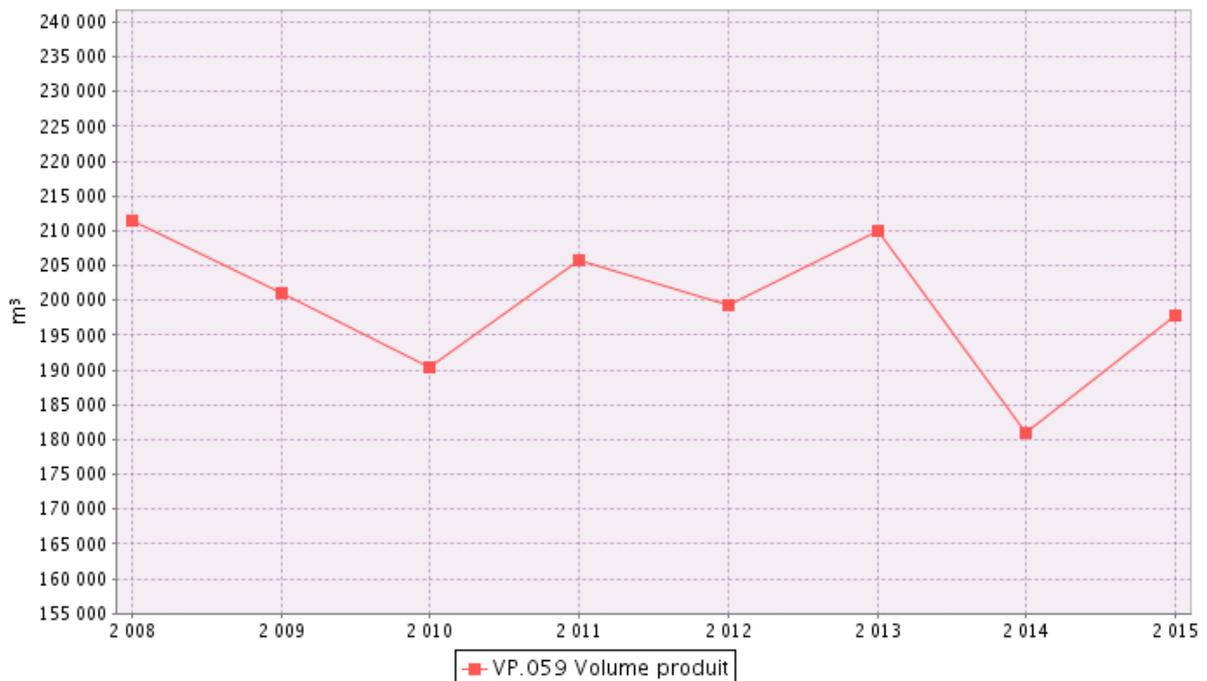
Production (V1) = volume prélevé – volume utilisé pour les lavages des filtres de la station de production

Importation (V2) = le Service importe de l'eau pour le Hameaux « Les Bois d'Haies »

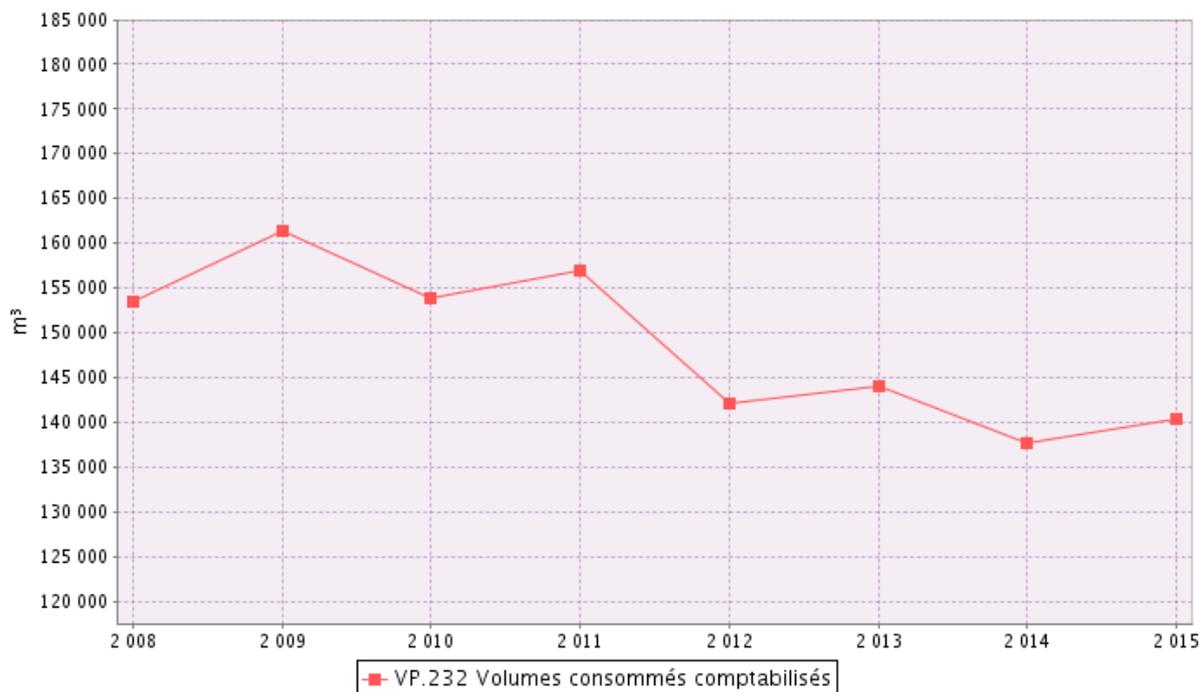
Consommations comptabilisées (V7) = volume facturé

Volume sans comptage estimée (V8) = arrosage, exercices défense incendie + vols d'eau

Volume de service (V9) = volume utilisé par le Service pour l'entretien (purge, nettoyage)



Le Service a vendu 140 416 m<sup>3</sup> d'eau au cours de l'exercice 2015 (137 628 m<sup>3</sup> en 2014).



### Linéaire de réseau

Le linéaire du réseau d'eau potable est de 42,7km au 31/12/2015. Il n'a pas évolué.

## 2. Tarification de l'eau et recette du service

### Modalité de la tarification

		Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>	Abonnement (y compris location du compteur, tous diamètres)	58 €	58 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	Prix au m <sup>3</sup>	1,52 €/m <sup>3</sup>	1,52 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
<b>Pollution domestique</b>	Indexée sur le nombre de m <sup>3</sup> Reversée en intégralité à l'Agence de l'Eau	0,40 €/m <sup>3</sup>	0,41 €/m <sup>3</sup>
<b>TVA</b>	Applicable sur l'ensemble de la facture	5,5 %	5,5 %

Frais d'accès au service : 108,96 € TTC

*Tarifs (délibération du 06/03/2015)*

## Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €
Part fixe annuelle	58,00	58,00
Part proportionnelle	182,40	182,40
<b>Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité</b>	<b>240,40</b>	<b>240,40</b>
Redevance pollution domestique – hors TVA	48,00	49,20
TVA	15,86	15,93
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>63,86</b>	<b>65,13</b>
<b>Total</b>	<b>304,26</b>	<b>305,53</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,54</b>	<b>2,55</b>

Le service n'a pas augmenté ses tarifs en 2015. Seule l'Agence de l'Eau a augmenté sa redevance, cette dernière est perçue par le service l'année N et reversée en intégralité à l'Agence de l'eau Seine Normandie au cours de l'année N+1. Les redevances de l'Agence de l'Eau permettent d'apporter un soutien financier aux communes lors de la réalisation de certains projets.

Les compteurs équipés d'appareils de télé-relèves (25% du parc) sont relevés deux fois par an (mars et septembre). Les compteurs non-équipés ne sont relevés qu'en septembre. L'objectif du service est d'équiper l'ensemble des compteurs afin de ne facturer que les volumes réellement consommés. La facturation est effectuée deux fois par an (avril et octobre).

## Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2014 en €HT	Exercice 2015 en €HT
Recette vente d'eau aux usagers	209 529,65	212 969,14
Recette redevances pollution domestique	53 278,92	59 716,10
Recette abonnements	96 763,04	99 188,02
Recette frais d'accès au service	9 633,86	8 931,70
Régularisations (+/-)	-1 594,93	- 9 764,62
<b>Total des recettes de facturation</b>	<b>367 610,54</b>	<b>371 040,34</b>

### 3. Indicateurs de performance

#### Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés 2014	Nombre de prélèvements non-conformes 2014	Nombre de prélèvements réalisés 2015	Nombre de prélèvements non-conformes 2015
Microbiologie	15	0	13	0
Paramètres physico-chimiques	15	1*	13	0

\* Dépassement de la référence de qualité concernant le manganèse suite à un dysfonctionnement de la station de traitement en octobre 2014.

Taux de conformité microbiologique (P101.1) = 100 %

Taux de conformité paramètres physico-chimiques = 100 %

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

	Points potentiels	Valeur	Nombre de points
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	10
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	10
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	5
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	60%	1

<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>91</b>

*(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5*

*(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5*

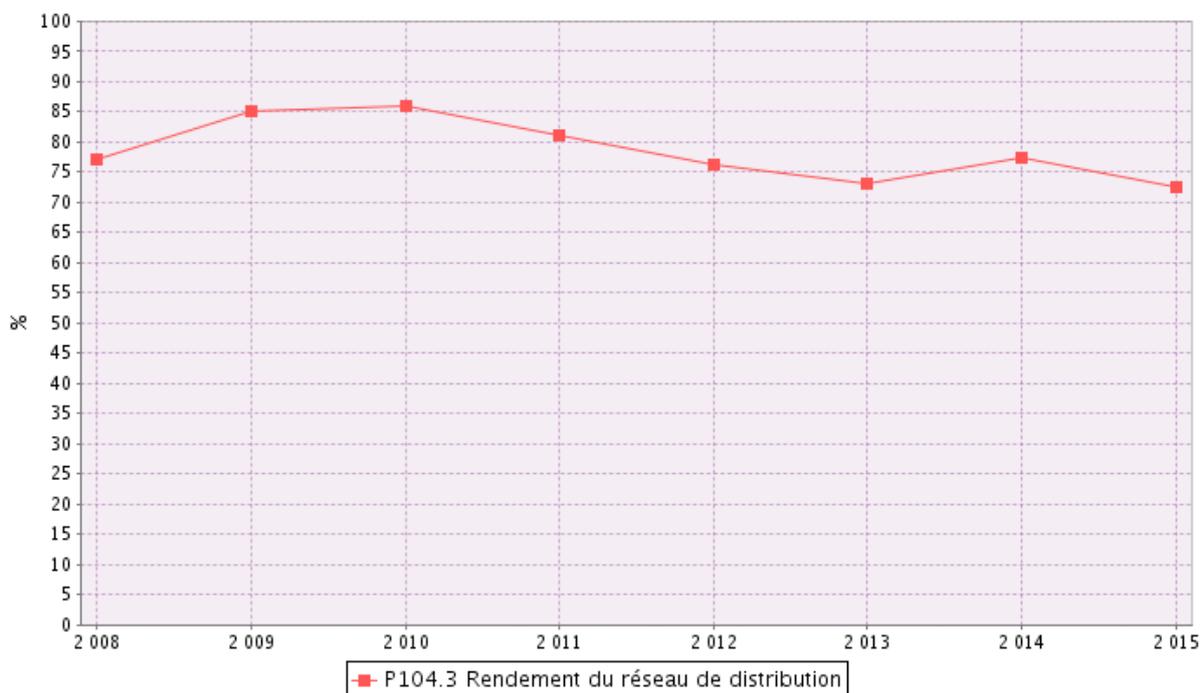
*(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution*

## Indicateurs de performance du réseau

### Rendement du réseau (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Rendement du réseau	77,3 %	72,4 %
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> / jour / km]	8,99	9,02
Volume vendu / volume distribué (rendement primaire)	75,9 %	70,9 %



En 2015, le service a réparé 14 fuites sur le réseau (18 en 2014) et 4 fuites sur robinet avant compteurs (7 en 2014).

Le service a mis en place une démarche visant à augmenter le rendement du réseau d'eau potable en détectant plus rapidement les fuites. Ainsi, les agents ont été formés à la recherche de fuites et deux débitmètres seront installés sur le réseau d'eau potable en 2016 afin de pouvoir localiser les fuites par secteur.

#### *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,7 m<sup>3</sup>/j/km.

#### *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 3,5 m<sup>3</sup>/j/km.

#### *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0,45	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0,45 km de linéaire de réseau ont été renouvelés. Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,2%.

## Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.2)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 59,9%.

## 4. Financement des investissements

### Montants financiers

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des investissements engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 312	4 775
Montants financiers HT des investissements engagés pendant le dernier exercice budgétaire <i>COMMUN AU SERVICE EAU ET AU SERVICE ASSAINISSEMENT</i>	0	10 555
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### Etat de la dette du service

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre 2015 (montant restant dû en €)		0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	0 €	0 €
	En intérêt	0 €	0 €

### Amortissements

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 169 661,12 € (amortissement commun eau potable et assainissement).

## Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Mise en place de deux débitmètres facilitant la recherche de fuite :	16 000 €HT
Station de production d'eau potable :	Rénovation de l'armoire électrique : 5 000 €HT
	Changement de l'automate : 15 000 €HT

## 5. Actions de solidarité (P109.0)

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

2 697,46€ ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité pour l'année 2015, soit 0,0192 €/m<sup>3</sup>.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 258	<b>3 390</b>
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,54	<b>2,55</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	<b>100 %</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93 %	<b>100 %</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	<b>91</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,3%	<b>72,4%</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,8	<b>3,7</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,6	<b>3,5</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,4 %	<b>0,2 %</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	59,9 %	<b>59,9 %</b>
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0245	<b>0,0192</b>

## PARTIE II : ASSAINISSEMENT

### 1. Caractérisation technique du service

#### Présentation du territoire desservi

Le Service Assainissement est géré au niveau communal et assure ses compétences sur les territoires suivant :

- Commune de Dordives : 1468 logements + 12 logements desservis mais non raccordés
- Commune de Ferrières : 57 logements situés dans les Hameaux de St Séverin

Les compétences de la commune en matière d'assainissement sont les suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Transport des eaux usées
- Traitement des eaux usées (station épuration à boues activées - 4500 EH)

Le règlement du Service assainissement a été adopté par le conseil municipal le 30/09/2009.

#### Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

#### Estimation de la population desservie (D201.0)

Le service public d'assainissement dessert 2 997 habitants au 31/12/2015.

#### Nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement dessert 1 537 abonnés domestiques au 31/12/2015 (1 528 au 31/12/2014, soit +0,6 %).

Le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du zonage d'assainissement est de 1 588.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 54,1 abonnés/km au 31/12/2015.

#### Volumes facturés

Le Service a facturé 129 714 m<sup>3</sup> aux abonnés en 2015 (126 632 m<sup>3</sup> en 2014, soit +2,4 %).

#### Autorisation de déversement d'effluent industriels (D202.0)

Sur le territoire desservi, il y a 1 arrêté autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques dans le réseau d'assainissement : Garage BUNOUT

#### Linéaire de réseaux de collecte (hors branchement) et de transfert

Le réseau de collecte et de transfert est constitué de 28,4 km de réseau séparatif. Il n'existe pas de déversoir d'orage.

#### Ouvrages d'épuration des eaux usées.

Le service gère 1 station de traitement des eaux usées : Station d'épuration de DORDIVES (code Sandre : 034512701000).

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/08/2006			
Commune d'implantation	DORDIVES (45127)			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	4500			
Nombre d'abonnés raccordés	1 537			
Nombre d'habitants raccordés	2 997			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	675			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 25/09/2003			
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	LE LOING		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	93
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	88
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	84
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	84
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80

### Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

En 2015, la station d'épuration de DORDIVES a produit et évacué 29,2 tonnes de MS (Matières Sèches).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut comprendre une part indépendante de la consommation, dite part fixe.

Les tarifs sont les suivants :

		Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Part de la collectivité			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>	Abonnement	0 €	<b>0 €</b>
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	Redevance assainissement - Prix au m <sup>3</sup>	1,43 €/m <sup>3</sup>	<b>1,43 €/m<sup>3</sup></b>
Taxes et redevances			
<b>Modernisation des réseaux de collecte</b>	Indexée sur le nombre de m <sup>3</sup> Reversée en intégralité à l'Agence de l'Eau	0,30 €/m <sup>3</sup>	<b>0,30 €/m<sup>3</sup></b>
<b>TVA</b>	Applicable sur l'ensemble de la facture	10 %	<b>10 %</b>

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
<b>Frais d'accès au service</b>	0 €	0 €
<b>Participation au Financement de l'Assainissement Collectif</b>	0 €	0 €
<b>Remboursement de la partie publique du branchement</b>	589 € TTC	589 € TTC

*Tarifs (délibération du 06/03/2015)*

### Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €
Part fixe annuelle	0,00	0,00
Part proportionnelle	171,60	171,60
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	171,60	171,60
Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) – hors TVA	36,00	36,00
TVA	20,76	20,76
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>56,76</b>	<b>56,76</b>
<b>Total</b>	<b>228,36</b>	<b>228,36</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,90</b>	<b>1,90</b>

Les tarifs de l'assainissement collectif n'ont pas évolué par rapport à 2014.

La facturation est effectuée en avril et en octobre de la même manière que pour l'eau potable.

### Recettes

Type de recettes	Exercice 2014 en €HT	Exercice 2015 en €HT
Recettes redevance assainissement	181 083,68	188 693,81
Redevances modernisation des réseaux de collecte	37 038,62	39 4700,77
Régularisations (+/-)	- 2 014,31	- 9 819,36
<b>Total des recettes de facturation</b>	<b>216 107,99</b>	218 345,22
Recettes de raccordement	4 244,37	1 178,00
Prime d'épuration	37 656,31	0
<b>Total des autres recettes</b>	<b>41 900,68</b>	1 178,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>258 008,67</b>	219 523,22

De même que pour l'eau potable, les redevances « Modernisation des réseaux de collecte » est perçu par le service l'année N et reversée en intégralité à l'Agence de l'Eau Seine Normandie l'année N+1.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie apporte un soutien financier aux services d'assainissement par la Prime d'épuration. Cette prime est calculée en fonction des rendements épuratoires de la station d'épuration. L'Agence a versé en 2014 les primes aux titres des années 2012 et 2013. La prime au titre de l'année 2014 ne sera versée qu'en 2016. Le montant de cette prime tend à diminuer (-21 % pour l'année 2014 et -30 % supplémentaires pour 2015 pour un fonctionnement de la station équivalent).

### 3. Indicateurs de performance

#### Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par le réseau d'eaux usées est de 96,79 % des 1 588 abonnés potentiels. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

	Points potentiels	Valeur	Nombre de point
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	5
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	5%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>60</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

### Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014	Conformité exercice 2015
<b>155,88</b>	100	100

0 : non conforme

100 : conforme

### Conformité des équipements (P204.3) et des performances (P205.3) de la station de traitement des eaux usées

	Conformité des équipements (P204.3)		Conformité de la station (P205.3)	
	exercice 2014	exercice 2015	exercice 2014	exercice 2015
Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015				
<b>155,88</b>	100	100	100	100

0 : non conforme

100 : conforme

### Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Les boues de la station d'épuration de DORDIVES sont valorisées en agriculture à 100% soit 29,19 tonnes de MS (Matières Sèches) en 2015. Cette filière fait l'objet d'un dossier de déclaration (avril 2011) et est conforme à la réglementation.

## 4. Financement des investissements

### Montants financiers

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des investissements engagés pendant le dernier exercice budgétaire	36 240	28 502
Montants des subventions en €	0	6 432
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### Etat de la dette du service

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		529 398,42 €	495 341,80
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	34 056,62 €	34 642,41
	En intérêt	18 573,96 €	17 969,47

### Amortissement

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 169 661,12 € (commun eau potable et assainissement).

### Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Diagnostic assainissement existant (suite et fin):	23 370 €
Maitrise d'œuvre 19 <sup>ème</sup> tranche d'assainissement (avant-projet et projet):	15 000 €
Sécurisation / Amélioration postes de relevage :	13 000 €

## 5. Actions de solidarité (P207.0)

Les abandons de créances/versement à un fond de solidarité sont communs pour les services EAU et ASSAINISSEMENT. Voir Partie EAU POTABLE

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
<b>D201.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 974	2 997
<b>D202.0</b>	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	1
<b>D203.0</b>	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	48,6	29,2
<b>D204.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,9	1,9
<b>Indicateurs de performance</b>			
<b>P201.1</b>	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,77%	96,79%
<b>P202.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	60	60
<b>P203.3</b>	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
<b>P204.3</b>	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
<b>P205.3</b>	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
<b>P206.3</b>	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
<b>P207.0</b>	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0